



Est une modification de mon contrat ?

Par **efix**, le **22/01/2013** à **20:42**

Bonjour

Je m'appelle Francois Xavier j'ai 32 ans

Je suis commercial dans un grand quotidien régional en tant que chef de publicité

J'ai eu un accident de voiture (accident du travail) avec le véhicule de l'entreprise en septembre

Il s'en est suivi un Arrêt de trois mois puisque j'ai repris le 18 décembre

Depuis

Mon secteur géographique a été modifié sans m'avertir pour faire simple ils ont profité de mon absence pour apporter des modifications

Eux parle de modification de conditions de travail car ils expliquent que ce n'est pas une mutation ... sauf que ce nouveau secteur est à une heure de route de l'ancien J'ai une clause de mobilité qui indique que je dois être averti en cas de mutation mais comme je me disais eux explique que ce n'est pas une mutation

Autre chose ma voiture de fonction et ma carte essence ne m'ont pas été réattribués ce qui implique que j'ai dû trouver un véhicule par mes propres moyens et investir (contrôle technique , pneu neige) et que je dois avancer l'ensemble des frais carburants péages parking

Voilà je reste à votre disposition pour des précisions mais je compte sur votre aide que puis je faire

D'avance merci

Par **pat76**, le **24/01/2013** à **18:52**

Bonjour

Vous avez eu une visite médicale de reprise auprès de la médecine du travail?

Par **DSO**, le **24/01/2013** à **20:58**

Bonsoir,

Le fait de vous supprimer votre voiture de fonction, si elle était prévue au contrat de travail est une modification de contrat.

Cordialement,
DSO